

Compte-rendu

Assemblée générale CLI ECRIN

Date	lundi 4 décembre 2023			
-------------	-----------------------	--	--	--

Auteur	Jean-Michel Mesplié	Diffusé le	11/12/2023	
---------------	---------------------	-------------------	------------	--

Participants et destinataires				
Nom	Service / Fonction	Présent	Excusé	Absent
MORLON Francis	VP Transition écologique CD11/Président CLI	<input checked="" type="checkbox"/>		
ARDITI Maryse	ECCLA	<input checked="" type="checkbox"/>		
BILLON Titouan	GREENPEACE	<input checked="" type="checkbox"/>		
BOURDON Willy	CSE ORANO		<input checked="" type="checkbox"/>	
DELSOL Roland	CMA	<input checked="" type="checkbox"/>		
FRANCOIS Patrick	CD11		<input checked="" type="checkbox"/>	
GERBER Mariette	ECCLA	<input checked="" type="checkbox"/>		
GRANIER Christophe	Syndicat FO		<input checked="" type="checkbox"/>	
VILLEMIN Stéphanie	Syndicat CFE CGC	<input checked="" type="checkbox"/>		
MONIÉ Jean Marie	Maire Moussan	<input checked="" type="checkbox"/>		
Morgan de Rivery Vincent	CSE ORANO		<input checked="" type="checkbox"/>	
FALCON Frédéric	Député Aude		<input checked="" type="checkbox"/>	
SERRE Lilian	COLERE		<input checked="" type="checkbox"/>	
THIVENT Liliane	Grand Narbonne			
VERA Pierre	CMA		<input checked="" type="checkbox"/>	
VIVES François	Ordre des médecins		<input checked="" type="checkbox"/>	
IBANEZ Rémi	Chambre d'Agriculture		<input checked="" type="checkbox"/>	
RATIA Laurent	Chambre d'Agriculture		<input checked="" type="checkbox"/>	
VERGNES Magali	CD11		<input checked="" type="checkbox"/>	
SANDRAGNÉ Hélène	CD11		<input checked="" type="checkbox"/>	
PLA Sébastien	Sénateur de l'Aude		<input checked="" type="checkbox"/>	
ASSIE Benjamin	Conseil régional		<input checked="" type="checkbox"/>	
DURA Danielle	CD11	<input checked="" type="checkbox"/>		
FRANCOIS Patrick	CD11		<input checked="" type="checkbox"/>	
DAUZATS Christine	Ville de Narbonne		<input checked="" type="checkbox"/>	
VICO Alain	Ville de Narbonne		<input checked="" type="checkbox"/>	
RIO Jean-Louis	Grand Narbonne		<input checked="" type="checkbox"/>	
MICHILS Karine	GREENPEACE		<input checked="" type="checkbox"/>	
MAZZINI Pierre	Syndicat CGT		<input checked="" type="checkbox"/>	
DANJEAN Cédrick	Syndicat CFDT		<input checked="" type="checkbox"/>	
THUILLIER Christophe	Syndicat FO		<input checked="" type="checkbox"/>	

BOUTROUX Frédéric	CCI	<input checked="" type="checkbox"/>
BEN ZERIEN ARTES David	CCI	<input checked="" type="checkbox"/>
ROMAIN Bernard	Ordre des médecins	<input checked="" type="checkbox"/>
VIEUBLE Julian	ASN	<input checked="" type="checkbox"/>
BECT Daniel	ORANO	<input checked="" type="checkbox"/>
DEVAUX Bertrand	ORANO	<input checked="" type="checkbox"/>
VARLET Patrick	ORANO	<input checked="" type="checkbox"/>
MARTIN Renaud	IRSN	<input checked="" type="checkbox"/>
AUBERGEON Arnaud	IRSN	<input checked="" type="checkbox"/>
POURCELOT Laurent	IRSN	<input checked="" type="checkbox"/>
MAGNY Christophe	SDIS	<input checked="" type="checkbox"/>
	SDIS	
	SDIS	
	SDIS	

Ordre du jour

- ✓ Accident de largage lors de l'incendie de Montredon
 - Présentation par le SDIS 11 de l'évènement et des mesures prises
- ✓ Point sur l'intervention de l'IRSN à Montredon-Des-Corbières
 - Présentation des prélèvements et des résultats des analyses
- ✓ Enveloppes PERLE et CERS
 - Etat d'avancement du programme par l'exploitant ORANO
- ✓ Perspective d'actions 2024
 - Besoins de formation
 - Organisation d'une visite du site en 2024 pour les membres de la CLI

La réunion débute à 18h15.

Dans son mot d'accueil, le Président remercie la commune de Moussan, représentée par son maire Monsieur Jean-Marie Monié pour avoir permis la tenue de cette seconde assemblée générale au sein de l'Hôtel de Ville.

1- Accident de largage lors de l'incendie de Montredon

Monsieur Magny, Colonel au SDIS de l'Aude présente les faits.

Deux hélicoptères sont prépositionnés en période estivale à Carcassonne afin d'agir au plus tôt en cas de départ d'incendie.

Un feu a pris dans une zone péri-urbaine sur la commune de Montredon des Corbières le 05 juillet.

Des moyens aériens ont été engagés (2 hélicoptères, 3 canadairs, 1 DASH) afin de contenir l'incendie. Cette zone péri-urbaine comporte peu de points d'écopage. Au retour du ravitaillement en carburant à Béziers, les deux hélicoptères ont écopé dans un des bassins de décantation du complexe industriel ORANO Malvési et ont largué l'eau souillée sur une zone agricole afin de limiter l'extension du feu.

L'exploitant ORANO a aussitôt averti le commandement du SDIS de cet incident, ce qui a permis d'éviter un second largage.

La Préfecture a été avertie au plus tôt.

Un protocole de sécurité a été mis en place pour protéger les 4 intervenants exposés. Un nettoyage du matériel a été diligenté, avec l'aide de l'exploitant. Les personnels ayant reçu des projections ont été pris en charge sur le site de Marcoule pour un suivi de contamination.

Des mesures ont été prises pour éviter de reproduire ce genre d'incident, à savoir une identification des zones interdites à l'écopage (Salsigne, Malvési).

Le SDIS a répondu à une sollicitation médiatique début août pour un article paru dans le journal « L'indépendant ».

Pour une plus grande facilité et une vision globale de l'évènement, les questions ont été différées en fin de seconde présentation.

2- Point sur l'intervention de l'IRSN à Montredon-des-Corbières

Monsieur Pourcelot, ingénieur à l'IRSN, détaille dans un premier temps la composition des résidus contenus dans les bassins.

La localisation précise du lieu de largage, la cartographie des prélèvements (feuille de vigne) et analyses de sol effectuées ne montre aucune élévation du niveau de radioactivité par rapport au bruit de fond.

Pour information, le village de référence pour la comparaison des prélèvements est Cuxac d'Aude, situé à 3.5 km à vol d'oiseau du complexe industriel.

Les radionucléides mesurés sont détaillés dans le support joint au compte-rendu. Globalement, les résultats des prélèvements sont pour la majorité inférieurs aux seuils de détection.

Concernant les contaminations des intervenants, la contamination de surface a été réduite car les pompiers concernés ont immédiatement retiré les vêtements et ont rincé les surfaces en contact. Une Anthropo-gammamétrie a été effectuée pour lever le doute.

Les conclusions de l'IRSN montrent qu'aucun radionucléide naturel et aucun radionucléide artificiel n'a été ajouté dans les sols suite à ce largage.

Les mesures effectuées sont publiées sur le site internet du réseau national des mesures de la radioactivité et de l'environnement RNM : www.mesure-radioactivite.fr .

Madame Gerber s'étonne de la présence de seuils en matière de santé. L'IRSN précise que les appareils de mesure actuellement utilisés ont une limite de sensibilité.

Monsieur Billon souhaite savoir :

- 1- Pourquoi ce pompage a-t-il été possible ?
- 2- Pourquoi ne pas communiquer immédiatement ?
- 3- Pourquoi la CLI n'a-t-elle pas été avertie ?
- 4- Est-il possible d'accéder aux éléments des rapports de santé ?
- 5- Les analyses des échantillons peuvent-elles être comparés à des analyses de l'eau des bassins concernés ?
- 6- Les rapports complets sont-ils accessibles ?
- 7- Un contrôle des résultats de la surveillance des intervenants à Marcoule est-il accessible ?
- 8- Des mesures globales ont-elles été prises ?

Concernant les différents points, plusieurs intervenants apportent des éléments :

Le Colonel Christophe Magny précise que les hélicoptères pompent généralement au plus court. Ces appareils sont loués par l'Etat, qui a choisi de doter le Département de deux hélicoptères et de 21 officiers supplémentaires suite aux risques avérés de feu et à la demande du commandement du SDIS. Lors d'une intervention, plusieurs radiofréquences sont utilisées (air/air ; air/sol...).

L'organisation des échanges est complexe et la priorité est le danger immédiat représenté par l'incendie. Le partenariat avec l'exploitant a permis d'éviter le second largage.

Concernant la limitation du risque, un conventionnement est en cours pour identifier les points d'eau interdits à l'écopage. Cette cartographie sera incluse dans la formation des personnels. Une réflexion sur un logiciel partagé est à l'étude concernant l'entente sud concernant 16 Départements.

Monsieur Pourcelot de l'IRSN précise qu'au vu de la classification des bassins, la recherche de prélèvement de référence est inutile. Monsieur Vieuble indique qu'une information a été remontée par l'ASN à la Préfecture et au Ministère de l'intérieur, lequel a commandé des mesures à l'IRSN deux jours après l'évènement.

Concernant l'absence d'informations à la CLI, Monsieur Vieuble précise que l'INB ECRIN ne fait pas partie de L'ICPE et n'est pas concernée par le périmètre de l'incident.

Monsieur Morlon, président de la CLI s'étonne du délai d'un mois entre l'incident et l'article de presse qui l'a rendu public. Il aurait été plus efficace pour conserver un climat de confiance de communiquer au plus tôt.

Monsieur Billon s'étonne de la possibilité de survol d'un site classé SEVESO seuil haut. Monsieur Vieuble précise que comme tout site classé à risque SEVESO, le site ORANO inclus dans le rapport ICPE le risque aérien. Ce risque a été jugé négligeable pour le site. L'étude de danger est accessible sur le site de la DREAL.

Madame ARDITI précise que suite aux différentes menaces sur ces sites et au danger d'utilisation de ces données, le site de la DREAL ne les partage que sur demande justifiée.

3- Etat d'avancement du programme PERLE et CERS par l'exploitant ORANO

Monsieur Bect, Directeur du site ORANO Malvési présente l'état d'avancement des alvéoles PERLE et CERS.

L'INB est couverte depuis 2021 par une couverture bitumineuse

. L'alvéole PERLE (Projet d'Entreposage Réversible des Lagunes dans l'INB Ecrin) contient les résidus solides issus de la conversion de l'uranium provenant des bassins B5 et B6. Elle est située à l'intérieur du périmètre de l'INB et est entièrement remplie. Elle a une contenance de 27 000 m3.

L'alvéole CERS est située hors périmètre INB. Elle contient le reliquat des boues issues de la conversion de l'uranium du bassin B6 et des résidus solides plus denses. Cette alvéole a une contenance de 22 000m3.

La durée de vie des membranes de fond de bassin est évoquée par un membre du public. Le site du fabricant indique 25 ans. Monsieur Bect indique qu'en 2045 une solution de stockage définitive doit être proposée (stockage définitif : modalités et lieu) et que ces alvéoles n'ont pas vocation à rester en place.

Monsieur Vieuble de l'ASN précise que l'autorisation a été donnée en 2015 pour 30 ans au maximum.

Madame Ardit demande ce que devient l'eau issue de la réduction des déchets solides conservés dans les deux alvéoles. Monsieur Bect précise que l'eau est réintroduite dans les bassins nitratés pour évaporation.

Monsieur Billon souhaite des précisions sur le contenu précis des alvéoles. Le support de présentation de la première assemblée générale est projeté (slide 10), montrant la composition des résidus issus du procédé.

Pour plus de facilité, ce support sera inclus dans l'envoi aux membres.

Une demande de renseignement au sujet du procédé THOR est faite par une personne du public. Ce sujet ne faisant pas partie de la CLI, elle ne peut être prise en compte.

Monsieur Bect précise que le procédé a fait l'objet d'un arrêté préfectoral d'autorisation.

4- Perspectives 2024

○ Formation

Une formation sur les notions de base de la radioactivité et ses effets sur la santé ainsi qu'une formation sur la mesure citoyenne de la radioactivité seront proposées aux membres de la CLI en 2024. Elles seront dispensées par l'ANCCLI. En fonction du nombre d'inscription, ces formations pourront être ouvertes au public.

○ Mesure citoyenne

La CLI s'est dotée de 10 radiamètres RIUM GM qui permettront à des associations ou particuliers, après signature d'une convention de prêt, d'effectuer des campagnes de mesure aux alentours du site de Malvési.

Une formation à la mesure citoyenne sera ouverte aux membres en 2024 afin d'organiser des campagnes de mesure durant l'année et alimenter le site <https://www.openradiation.org/>.

- **Visite du site ORANO en 2024**

Une demande de visite du site de Malvési par les membres de la CLI ECRIN est faite à l'exploitant.

Monsieur Bect s'engage à proposer prochainement deux dates de visite afin que les membres puissent se positionner et s'organiser en groupes de 15 personnes maximum.

- **Questions diverses**

Monsieur Billon souhaite savoir si les visites de l'ASN peuvent être ouvertes au public. Monsieur Vieuble précise que ces visites sont inopinées et donc difficilement prévisibles. Il est toutefois possible, avec l'aval de l'exploitant, d'organiser une visite supplémentaire ouverte au public.

Un membre du public s'étonne de voir des convois ferroviaires livrer le minerai mais peu de convois repartir du site. Monsieur Bect confirme que tous les convois qui arrivent repartent bien par la même voie ferrée du site.

Monsieur Billon souhaite savoir si le minerai Russe est toujours utilisé dans le site ORANO Malvési, notamment au regard de la situation internationale actuelle. Messieurs Bect et Vieuble précisent qu'aucune recommandation de l'Etat n'a été donnée pour refuser l'uranium Russe à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun participant ne souhaitant prendre la parole, la séance est levée à 19h45.

Les membres de la CLI et les personnes du public sont invités à partager un verre de l'amitié gracieusement offert par la municipalité.

